

**LE CALICE DE L'ABBÉ MULOT AU
TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE,
RAPPEL D'UN PASSÉ DOULOUREUX**

par Jacques FOUCART

En 1987, étudiant attentivement pour un catalogue raisonné le Trésor de la Cathédrale d'Amiens confié à sa garde (1), Pierre-Marie Pontroué est intrigué par l'inscription énigmatique gravée sous le pied d'un calice en or de la fin du XIX^e siècle et portant :

“Les Catholiques du Diocèse d'Amiens à Monsieur l'Abbé Mulot, curé de St-Leu, 3 juin - 15 août 1882”.



66

Il entreprend des recherches vite couronnées de succès. Et se dévoile l'histoire exemplaire d'un prêtre jeté en prison pour faits de mœurs sur des fillettes du catéchisme, mais complètement innocenté par le Tribunal Correctionnel d'Amiens au terme de débats pathétiques.

Ce calice exceptionnel de travail et de matière fit l'objet d'une souscription publique ouverte par le Courrier de la Somme en réparation du calice d'amertume bu jusqu'à la lie par le prêtre outrageusement calomnié (2). Ouvrage du grand orfèvre parisien Chertier, il montre l'archange Saint Michel pourfendeur du mal avec à la base les 3 vertus fondamentales : Foi, Espérance, Charité.

L'ecclésiastique concerné Louis Mulot, curé-doyen de la paroisse Saint-Leu d'Amiens, âgé de 62 ans, né à Curlu (arrondissement de Péronne) présentait pourtant un passé d'honneur inattaquable. Son évêque, Mgr Guilbert, le mettait au premier rang parmi les meilleurs comme l'un des plus dignes pasteurs de son diocèse, sur qui depuis 40 ans n'avait jamais plané l'ombre d'un soupçon. Lors du choléra de 1866, ses paroissiens du Faubourg de Hem lui avaient offert une croix d'or.

Or tout récemment, un descendant de la famille Pauchet-De Butler, bien connue à Amiens (3), nous a communiqué un dossier de presse relatant "l'affaire Saint-Leu" au retentissement considérable. C'est que le plus ardent défenseur du curé Mulot fut précisément l'avoué Victor Pauchet, catholique fervent, d'un dévouement et d'un désintéressement sans bornes (4). Appelé en premier par l'évêque pour la défense du prêtre mis en détention préventive de la façon la plus brutale, Pauchet le fit libérer, puis se consacra jour et nuit à l'affaire, puissamment aidé par l'avocat Lorgnier (5). Ils réussirent

pleinement, ayant eu l'intelligence de s'effacer devant le talentueux avocat parisien Robinet de Cléry, magistrat révoqué en 1880 lors des décrets d'expulsion des religieux congréganistes (6). Sa parole vibrante, écoutée cinq heures d'horloge "dans un frémissement d'admiration" convainquit pleinement les juges (Deleprouve, président, Becquerel et Thorel, juges) qui rendirent un acquittement à valeur de triomphe.

La procédure avait commencé en "coup de tonnerre" par l'arrestation du curé le dimanche 7 mai au sortir de la chaire, la mise en liberté n'ayant eu lieu que le 16 mai. Les faits reprochés, en soi fort minces, voire inconsistants et plus que douteux, semblent avoir été démesurément grossis par l'effet délétère d'un climat de haine et de rancune anticléricales, tel que clairement manifesté à l'audience.

C'est que nous sommes en 1882, deux ans après la lamentable expulsion des religieux : jésuites, dominicains, franciscains, évoquée dans notre dernier article sur la Vierge Dorée et Ruskin. Une épuration en grand de la Magistrature s'en suivait qu'on a pu comparer à un suicide collectif. L'avocat répu-



blicain d'Amiens, Goblet (qui peu avant sa mort rejettera le fanatisme antireligieux), était ministre de l'Intérieur dans le cabinet Freycinet. Une loi du 28 mars 1882, inspirée par Jules Ferry, instituait l'enseignement laïc et obligatoire, cependant que le même Jules Ferry poursuivait brillamment sa politique coloniale : le 27 avril on hissait le drapeau tricolore sur la citadelle d'Hanoï. La Chambre des Députés adoptait le 9 mai la Loi Naquet sur le divorce et l'on envisageait de plus en plus la rupture du Concordat.

Bref en ces temps douloureux où la France ne se sentait plus le pays de chrétienté unanime héritière de Clovis et Saint Louis, une lutte sans merci mettait aux prises républicains et conservateurs, laïques et catholiques, l'Eglise voyant dans la Franc-Maçonnerie son ennemie mortelle. Les appels de Léon XIII pour la réconciliation nécessaire avec la République vont rester vains et ce n'est qu'en 1914, face à l'une des guerres les plus meurtrières de notre histoire, que changeront les mentalités.

Dans la triste affaire Saint-Leu, tout se passe du 7 mai au 3 juin 1882 à un rythme accéléré, peu conciliable avec la sérénité de la justice. Le vendredi 5 mai dans la pittoresque sacristie toujours existante de l'église Saint-Leu (elle fait pont sur la rivière), le curé interroge 8 fillettes de l'école laïque du quartier que le vicaire avait exclues en principe de la première communion pour mauvaise conduite, d'où l'irritation marquée des parents. Le curé veut leur donner une dernière chance par un entretien dont les contours restent flous. A ce qu'il semble, il aurait présenté aux fillettes une image d'Adam et Eve (sûrement couverts des feuilles de vigne de la bienséance) en leur recommandant de prendre grand soin de toujours cacher leurs parties sexuelles sans jamais les montrer.

Ces propos, prétextes à fantasmes juvéniles (?) furent travestis par le Ministère Public en "leçon naturaliste sur les mystères de la génération". Des gestes indécentes au-

raient eu lieu, mais ceux-ci ne furent évoqués que tardivement au stade d'une enquête de police suspecte parce que partielle. Le tout, assurait le Procureur de la République, constituait bel et bien le double délit d'excitation de mineurs à la débauche et d'outrages publics à la pudeur.

Le prêtre aurait-il été imprudent en s'adressant à des fillettes dont l'une était réputée vicieuse et deux autres victimes ou témoins d'attentats aux mœurs, notamment la jeune Zoé Demay qui en l'espèce faisait figure de meneur de jeu auprès de compagnes plus ou moins passives ? Au vrai, seule Zoé Demay avait parlé, les autres approuvant d'un signe de tête ou par un simple oui.

Quoiqu'il en soit, selon l'accusation, les enfants auraient rapporté à leurs maîtresses que le curé "leur avait montré une image odieuse, tenu des propos obscènes et fait des gestes impudiques".

Intervient alors malignement le personnage-clé de l'affaire, la directrice de l'école communale du quartier, sise rue des Tripes, Melle Jeanne Mehl, animée d'une vive hostilité contre les prêtres de son quartier. Ses rapports avec eux s'aigrissaient du fait que la fabrique de Saint-Leu avait revendiqué et obtenu la propriété d'un local d'où l'on venait d'expulser les sœurs et qui précisément était mitoyen de son école. Auparavant elle avait été quelque temps secrétaire de Paul Bert, le grand maître de l'Instruction publique. En tout cas, elle se montrait agressive envers le curé et le vicaire de Saint-Leu, "ces sales bonhommes". Elle suscitait chez ses élèves à leur égard vilains propos et chansons injurieuses.

De là vint qu'apparemment ce "juge d'instruction en jupons" fut à l'origine de ce que l'avocat Robinet de Cléry dénoncera comme machination infâme et odieux complot. Le fait est que dès le 6 mai elle attirait à son domicile rue des Poirées les fillettes en cause pour leur faire réciter chaque jour la leçon apprise, "le boniment", dira-t-on.

Signe de l'innocence du prêtre : l'ardeur que mit maître Pauchet à le défendre. D'une particulière rigueur de conscience, il n'aurait pas agi ainsi et lancé plus tard une souscription publique s'il n'eût été convaincu de sa parfaite intégrité de mœurs.

L'enquête est menée tambour battant dans la partialité d'abord par l'Inspecteur Camus, puis par la Commissaire de police Muller. Passé à la loupe (on alla jusqu'à perquisitionner au presbytère), le passé du prêtre s'avéra pourtant indemne de toute dérive.

Et s'ouvre l'audience qui dure quatre jours, du 30 mai au 2 juin, dans une atmosphère lourde de haine contre le prêtre, couvert d'invectives du trajet de son domicile au Palais de Justice. Pauchet dut même employer un stratagème, mettant un fiacre en faction devant la façade et faisant sortir le prêtre par la porte arrière rue Victor hugo.

La foule afflue, la demoiselle Mehl "charge de fureur" le prévenu, les enfants répètent la leçon apprise ou se contredisent, sauf que deux d'entre elles échappant à l'influence de Melle Mehl : Maria Lecomte et Juliette Cambray, se rétractent. Cette dernière avait même assuré dès le 10 mai que rien ne s'était passé au catéchisme, tout étant inventé par les institutrices.

Le réquisitoire, jugé fastidieux, du procureur Anquetil dure 3 heures. S'il abandonne le chef d'excitation à la débauche, faute d'habitude, il requiert la condamnation la plus sévère pour les prétendus outrages à la pudeur. On se moqua de son parler un peu étrange : ainsi, disait-il, les jeunes filles "perpétreraient" leur première communion comme s'il s'agissait d'un crime. Il sera bientôt nommé à Paris.

En finale c'est la plaidoirie de Robinet de Cléry, chef d'œuvre d'éloquence et de raisonnement auquel le Procureur ne trouve rien à répliquer. La prévention est pulvérisée, clame l'avocat ; il ne reste plus rien du complot de calomnies et faux témoignages monté contre le curé : c'est l'évidence comme la lumière du jour. Habilement il jetait le doute

sur le milieu plus ou moins vicieux et suspect des fillettes accusatrices, "toutes des petites salopes" rapporta une femme Magniez, d'après la tante de l'une d'elles. Incidemment le défenseur reprocha au Procureur Anquetil d'avoir fait disparaître le procès-verbal du Juge de Paix de Roisel qui innocentait l'accusé.

Mais les coups les plus durs furent assés à la protagoniste, Melle Mehl, qui aurait abusé de ses fonctions en chapitrant les enfants sous le coup d'un anticléricalisme sectaire. Il mit aussi en cause, de façon excessive, sa vie privée.

Pour l'avocat, il est clair que la demoiselle Mehl, directrice de l'Ecole laïque du quartier, "profondément irritée par la perte du procès intenté par la ville en revendication de l'immeuble scolaire, profitant des dispositions perverses de petites filles refusées à l'examen et exploitant le mécontentement des parents, a organisé le complot".

Dans une péroraison superbe d'éloquence, l'orateur invoque Tacite pour vouer au mépris public les calomnieux de l'abbé Mulot : "Il nous appartient d'infliger une flétrissure à ceux qui ont ourdi cette accusation. Il semble que nous sommes revenus au temps de Tacite où l'on voyait les plus vils (determinini) jeter l'opprobre aux gens de bien".

Quand Robinet de Cléry eut terminé, l'auditoire électrisé l'acclame debout. Convaincu, le Tribunal relaxe l'abbé Mulot en mettant l'accent sur les nombreuses contradictions des enfants à l'audience, d'autant plus inexplicables que tout s'était déroulé dans un même trait de temps et de lieu. Surtout, il relevait les pressions exercées par une personne ayant autorité sur les mineures et faisant montre envers le prévenu d'une animosité certaine (Jeanne Mehl, bien sûr).

Sorti la tête haute avec l'auréole du martyr, l'abbé Mulot se voit dès le lendemain à la messe de 6 heures offrir par les ouvriers du quartier un magnifique bouquet de fleurs. Dans le camp adverse, *La Lanterne* grogne:

jugement scandaleux, et redouble d'injures envers "le prêtre ensoutané immonde", ce qui en dit long sur la mentalité du temps.

Trois ans après, en 1885, Maître Victor Pauchet, d'ailleurs ancien avocat stagiaire du barreau de Paris, vendit sa charge d'avoué pour passer au barreau jusque vers 1910. Dévoué aux pauvres, membre du Tiers-Ordre de Saint-François, il anima longtemps la Conférence de Saint Vincent de Paul dont il fut Président. Il figura parmi les fondateurs en

1889 du journal catholique de combat : *La Chronique picarde de La Croix*.

A la génération suivante, le chirurgien prestigieux, très connu à l'étranger, Victor Pauchet (1869-1936) continuera le renom de son père mais sur le plan médical (7). Sa clinique d'Amiens sera reprise par le beau-frère Raymond De Butler (8). A tous ces titres, les noms jumelés : Pauchet - De Butler s'unissent étroitement à notre ville.

(1) - P.M.Pontroué - Catalogue de l'Exposition sur le Trésor de la Cathédrale d'Amiens, 1987, n°66, avec reproductions.

(2) - La souscription limitée à 5 frs par personne obtint un grand succès, près de 4.000 frs. Parmi les premiers souscripteurs, outre les administrateurs du *Courrier de la Somme* et (en anonymat) Pauchet, figure toute la famille de Butler, Victor de Dompierre d'Hornoy et l'architecte Edmond Douillet. Succès populaire : on récolta 16 frs dans l'une des rues les plus pauvres de St-Leu, et Pauchet reçut des lettres de félicitation de la France entière pour son rôle dans l'affaire.

(3) Nous remercions ici très particulièrement Mr. Louis-Victor Pauchet, industriel à Paris (arrière-petit-fils de l'avocat et petit-fils du chirurgien de son nom) qui est à l'origine directe de cet article en nous renseignant d'abondance sur le procès de l'abbé Mulot.

(4) - Voir la plaquette "*Souvenez-vous. Victor-Joseph Pauchet, avocat à la Cour d'Amiens 1839-1922*" par son fils Henri Pauchet, religieux franciscain, 1923.

(5) - Isaac Lorgnier (1845-1912) avocat au barreau d'Amiens, plusieurs fois bâtonnier. Son fils Louis Lorgnier, président de chambre à la Cour d'Amiens, fut un érudit distingué.

(6) - Gabriel Robinet de Cléry, lorrain d'origine, (1836-1914), était le fils d'un premier président de la Cour de Besançon. Substitué à Oran, puis Dijon, puis procureur général à Lyon (1874), avocat général à la Cour de Cassation (1876), il fut relevé de ses fonctions par le ministre franc-maçon Cazot lors des décrets sur les congrégations. Devenu avocat à Paris, il plaida notamment dans le procès du général de Cissey, soupçonné de complaisances envers une espionne en 1880. De sentiments très légitimistes, défenseur zélé de la cause du Comte de Chambord contre les Orléans, il entreprit la défense de l'abbé Mulot sans doute sur la demande du beau-père de Pauchet, le marquis Armand de Flers (1814-1909), qui partageait les mêmes idées et habitait Neuilly-s/Seine.

(7) - Victor Pauchet, fils du défenseur de l'abbé Mulot, né à Amiens en 1869, mort par chute accidentelle à Amiens en 1936, fut major de l'Internat des Hôpitaux de Paris en 1892, professeur de clinique chirurgicale à Amiens et fondateur en cette ville de la clinique qui aura 100 ans en 1997.

La guerre de 14-18 le vit s'installer à Paris comme chirurgien à l'Hôpital Saint-Michel, après d'éminents services rendus dans les équipes chirurgicales tant de l'avant que de l'arrière, qui lui valurent finalement la cravate de Commandeur de la Légion d'Honneur. Chirurgien hors pair, sa virtuosité opératoire dans le traitement du cancer abdominal particulièrement réputée à l'étranger était sans égale.

Une place d'Amiens en face de l'Hôpital Nord porte son nom, ainsi qu'une rue de Sèvres. Veuf de Gabrielle Déjardin après 7 ans de mariage, Victor Pauchet se maria en 1907 avec Ghislaine de Butler (1885-1968) et son beau-frère, le professeur Raymond de Butler (1889-1993) lui succéda dans la direction de la clinique d'Amiens. Le sculpteur bien connu Albert Roze a exécuté deux bustes de Victor Pauchet en 1906 (perdu) et 1911 (celui-ci déposé dans le hall de la clinique).

(8) - La famille de Butler de souche anglo-irlandaise catholique était l'une des plus considérables de la noblesse d'Irlande. Elle tire son nom (Butler) de la charge de grand Bouteiller du royaume d'Irlande, à elle octroyée à titre héréditaire en 1177 par le roi d'Angleterre Henri II Plantagenet. Cette famille très nombreuse s'est ramifiée en plusieurs branches, remplissant de hautes fonctions à la Cour d'Angleterre et titrées, les unes Comtes puis Ducs d'Ormond ou d'Ormonde, les autres Comtes de Carrick. La branche cadette des Vicomtes de Galmoye est issue d'un enfant naturel de Thomas de Butler dit le Noir, général des troupes d'Irlande, chevalier de la Jarretière, mort en 1614 au château de Carrick.

Au XVIII^e siècle, Pierre, vicomte de Galmoye et comte de Newcastle, passe au service de Louis XIV et de Louis XV comme lieutenant-général des armées de France.

A son sujet, les rapports de filiation restent à préciser avec un Pierre de Butler, dit Lord Galmoye, capitaine des grenadiers irlandais, domicilié à Boulogne sur Mer sous la Révolution, âgé de 52 ans, qui fut arrêté sous la Terreur et interné par ordre du fameux jacobin André Dumont dans diverses prisons d'Amiens (Bicêtre, Collège, Capettes, Providence) de septembre 1793 à juillet 1794 (voir F.Darsy, *Doléances*, 1887).

Le 7 décembre 93, la Commission révolutionnaire du Département examine la requête du "citoyen Butler détenu à la Providence par ordre de Dumont (qui) demande sa liberté. La ville de Boulogne atteste qu'il habite la commune depuis 14 (ans) sans interruption et lui délivre un certificat de civisme. On envoie son mémoire à Dumont pour décision" (Arch.Somme L 92 f°92). Or le hasard fit que dans la même prison du Collège se trouvait l'ex-noble Théodore-Jean-Joseph De la Porte, châtelain de Remaisnil, et tous deux figurent, chacun pour 25 livres, dans la liste des dons faits

à la Caisse des Subsistances les 26 et 29 mars 1794 (Affiches de la Somme, 1794, n°11, p.39).

Cette rencontre fut-elle le facteur déclenchant de l'acquisition du majestueux château de Remaisnil près Doullens en 1827 par le Comte de Butler, ancien mousquetaire de la Reine, conseiller général de la Somme et chevalier de la Légion d'Honneur, mort le 18 mars 1872 à 81 ans ? On peut le penser. Les Butler de Picardie viennent d'une branche cadette des Butler d'Ormonde qui s'exila au temps de Cromwell pour s'établir comme armateurs à La Rochelle sous Louis XIV. En descendait le mousquetaire châtelain de Remaisnil dont on vient de parler. Son fils aîné, le comte Théodose de Butler (1828-1884), ancien sous-préfet, habitait en 1880 la maison à belle façade toujours existante, 29 rue Delpech (ex Saint-Louis) (Arch.mun.série F). Il est l'auteur en 1882 d'une plaque sur "L'école obligatoire et sans Dieu" critiquant les lois scolaires de Jules Ferry.